

Finances fédérales 1955

Roland Parenteau

Volume 31, Number 3, October–December 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002694ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002694ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Parenteau, R. (1955). Finances fédérales 1955. *L'Actualité économique*, 31(3), 453–462. <https://doi.org/10.7202/1002694ar>

répétées, mais qu'il n'est pas inutile de méditer de nouveau si l'on veut éviter à la fois le blocage de la croissance de l'économie et le progrès de la majorité au prix de la misère de quelques-uns.

Pierre HARVEY

Finances fédérales 1955 Pour la première fois depuis 1950-51, recettes et déboursés du gouvernement fédéral en 1954-55 ont été inférieurs à ceux de l'année précédente. Il convient d'ajouter que dès l'année 1953-54, la hausse rapide qui avait caractérisé les années consécutives à la guerre de Corée avait commencé à manifester des signes de ralentissement. Ce qui nous faisait dire alors¹ qu'à moins de circonstances exceptionnelles, la structure du budget fédéral était appelée à demeurer à peu près inchangée dans les années à venir.

Nous ajoutons que les contribuables pouvaient désormais faire leur deuil d'allègements d'impôt. Cette prévision ne valait en réalité que dans l'hypothèse de la volonté de réaliser à tout prix l'équilibre budgétaire. Comme cette année le ministre des Finances a estimé que la réduction des impôts était un objectif prioritaire de la politique économique, ainsi qu'on le verra plus loin, il a dû se résoudre à accepter un déficit. Notons au surplus qu'au cours des années à venir des dégrèvements fiscaux modérés ne provoqueraient pas nécessairement un déficit, s'ils se produisaient dans une conjoncture rapidement ascendante.

Le tableau qui suit montre l'évolution des dernières années, à la fois pour les recettes comme pour les déboursés :

	Recettes en millions	Changement par rapport à l'année précédente	Déboursés en millions	Changement par rapport à l'année précédente
1948-49.....	2,771	—	2,176	—
1949-50.....	2,580	-191	2,448	+272
1950-51.....	3,113	+533	2,901	+453
1951-52.....	4,007	+894	3,757	+856
1952-53.....	4,585	+578	4,660	+903
1953-54.....	4,689	+104	4,689	+29
1954-55.....	4,414	-275	4,582	-107
1955-56 (prév.)..	4,202	-212	4,362	-221

1. *L'Actualité Économique*, « Budget fédéral 1954 », juillet-septembre 1954, p. 313.

Tableau I
Recettes budgétaires fédérales et déficit, 1950-51 à 1954-55¹
 (en millions de dollars)

	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	Différence 1955 sur 1954
Recettes fiscales						
<i>Impôts sur les revenus</i>						
Particuliers ²	652.3	975.8	1,225.3	1,278.4	1,284.3	+ 5.9
Sociétés commerciales ³	799.2	1,132.7	1,276.9	1,246.8	1,066.6	- 180.1
Intérêts, dividendes, etc.....	61.6	55.0	53.7	53.8	61.3	+ 7.5
Excédent de bénéfiques.....	10.1	2.4	—	—	—	—
<i>Impôts sur les successions</i>	33.6	38.2	38.1	39.1	44.8	+ 5.7
<i>Droits de douanes</i>	295.7	346.4	389.4	407.3	397.2	- 10.1
<i>Taxe générale de vente⁴</i>	470.6	611.5	707.8	734.1	715.3	- 18.8
<i>Droits d'accise⁵</i>	241.0	217.9	241.4	226.7	226.5	- 0.2
<i>Taxes d'accise</i>						
Automobiles, pneus, etc.....	70.8	100.9	89.9	106.1	81.8	- 24.3
Cigares, cigarettes, tabac.....	85.2	106.4	102.6	113.2	114.5	+ 1.3
Bonbons et gomme à mâcher.....	10.9	11.5	12.4	12.8	9.9	- 2.9
Boissons gazeuses.....	7.2	19.2	12.5	11.7	8.2	- 3.5
Vins.....	2.2	2.2	2.2	2.2	2.4	+ 0.2
Bijoux et ornements.....	6.5	9.7	7.5	7.3	4.8	- 2.5
Préparations de toilette.....	4.6	8.5	7.2	7.1	5.2	- 1.9
Phonos, lampes, postes de radio et de télévision.....	5.5	8.3	10.7	16.8	21.5	+ 4.7
Timbres sur chèques, mandats, etc.....	11.3	11.8	11.1	—	—	—
Autres taxes d'accise.....	24.9	36.2	24.7	20.6	5.1	- 15.5
<i>Moins remises aux manufacturiers pour usage, comme matières premières</i>	- 10.5	- 13.7	- 2.9	- 1.6	- 0.9	+ 0.7
<i>Taxe sur les primes d'assurance</i>	4.2	4.8	12.4	13.8	14.5	+ 0.7
<i>Autres recettes fiscales</i>	0.7	0.8	0.7	0.7	0.9	+ 0.2
	2,785.4	3,684.2	4,221.3	4,296.7	4,063.4	- 233.3
Recettes non fiscales						
<i>Revenus de placements</i>	89.5	117.6	116.9	151.9 ⁶	133.5 ⁶	- 18.4
<i>Recettes postales</i>	90.4	104.6	111.9	111.0	131.3	+ 19.5
<i>Ventes de biens de la Couronne</i>	19.6	14.7	7.6	17.2	20.5	+ 3.3
<i>Privilèges et permis</i>				13.3	14.1	+ 0.8
<i>Vente de services</i>	127.6	86.2	126.8	17.6	18.0	+ 0.4
<i>Autres</i>				81.7	32.7	- 49.0
	327.1	323.1	363.2	392.7	350.1	- 42.6
Recettes totales⁷	3,112.5	4,007.3	4,584.5	4,689.4	4,413.5	- 275.9
Déficit	—	—	75.9	—	169.3	

Plusieurs facteurs ont contribué à la stabilisation de fait des finances du gouvernement fédéral. La diminution de la tension internationale a stoppé la progression des dépenses militaires, qui ont même, après le sommet de 1,971 millions de dollars atteint en 1952-53, glissé modérément jusqu'à 1,685 millions en 1954-55. En second lieu, la stabilité des prix depuis deux ou trois ans a eu un effet modérateur sur les dépenses gouvernementales, contrairement à ce qui s'était passé au cours des années précédentes. Disons

1. Sources: *Documents budgétaires*, publiés en annexe aux discours sur le budget; et pour 1954-55, les chiffres définitifs sont obtenus de la *Gazette du Canada* partie I, 13 août 1955.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Sur les spiritueux, cigares et cigarettes.

5. Comprend en 1953-54 et 1954-55 les bénéfiques de la Société centrale d'Hypothèque et de Logement ainsi que de la Canadian Arsenals Limited, qui apparaissent pour les années antérieures sous la rubrique «Autres».

COMMENTAIRES

Tableau II

Dépenses budgétaires fédérales et excédents 1939-40 à 1954-55¹

(en millions de dollars)

	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	Différence 1955 sur 1954
Dettes publiques	439.0	531.0⁶	464.9	495.7	502.2	+ 6.5
Intérêts sur la dette.....	425.2	432.4	451.3	476.1	477.9	
Subventions aux provinces	123.9	127.2	338.8	341.0	359.0	+ 18.0
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	98.7	100.6	313.0	316.0	334.2 ⁷	
Défense nationale ²	782.5	1,446.5	1,971.2	1,853.8	1,684.8	- 169.0
Santé et bien-être	718.2	795.1	1,027.2	1,066.0	1,104.2	+ 38.2
Pensions aux vieillards ³	103.2	159.3	345.2	362.1	377.4 ⁷	
Allocations familiales.....	309.5	320.5	334.2	350.1	366.5	
Assurance-chômage ⁴	52.9	53.9	56.2	57.9	60.0	
Subventions à l'hygiène.....	18.9	24.3	27.3	29.2	31.6	
Anciens combattants.....	216.4	216.0	241.4	238.7	240.1	
Autres dépenses.....	17.3	21.1	22.9	28.0	28.6	
Ressources et développement	211.7	146.1	195.0	203.5	187.6	- 15.9
Agriculture.....	142.8	67.1	106.7	108.4	81.8	
Mines et Relevés techniques.....	21.1	27.8	29.7	38.5	43.7	
Nord canadien et ressources nationales.....	20.8	17.4	19.5	19.1	20.2	
Conseil national des Recherches ⁵	18.0	25.1	28.3	28.1	30.7	
Travaux publics	83.7	91.9	97.9	115.0	130.8	+ 15.8
Transports et communications	169.7	179.7	204.2	222.9	245.7	+ 22.8
Postes.....	91.8	98.0	105.6	113.6	123.6	
Services de transport.....	77.9	81.7	98.6	109.3	122.1 ⁷	
Autres départements ⁶	374.4	439.8	361.2	392.3	368.3	- 24.0
Affaires extérieures.....	22.1	37.6	39.3	45.7	43.8	
Justice et gendarmerie.....	32.2	41.4	46.1	48.8	51.9	
Perception des impôts.....	46.1	45.8	47.3	49.9	55.0	
Citoyenneté et immigration.....	20.7	23.2	23.6	25.5	28.0	
Finances.....	18.7	20.9	22.7	23.1	24.5 ⁸	
Commerce.....	23.4	21.8	16.5	16.5	17.5	
Radio-Canada.....	2.4	8.3	8.2	25.0	29.2	
Contributions à la Caisse de pensions ⁸	81.8	110.9	38.8	54.4	37.4	
Réserve pour pertes sur vente d'actifs.....	75.0	75.0	75.0	50.0	—	
Entreprises de l'État.....	11.1	18.2	5.3	8.7	37.1 ⁷	
Divers.....	40.9	36.7	38.4	43.7	43.9	
Dépenses totales	2,901.2	3,757.3	4,660.4	4,689.4	4,582.8	- 106.6
Excédent	211.3	251.6	—	—	—	

enfin que le gouvernement fédéral n'a assumé depuis trois ans aucune responsabilité nouvelle comportant des déboursés importants, comme cela avait été le cas en 1952-53, alors que l'inauguration des pensions de vieillesse universelles et l'octroi de subventions plus substantielles aux provinces l'avaient obligé de majorer ses dépenses de quelque 400 millions de dollars supplémentaires. Il est vrai que plusieurs services fédéraux exigent d'année en année des déboursés croissants, mais ce facteur a été compensé par

1. Sources: Documents budgétaires publiés en annexe aux discours annuels sur le budget et pour 1954-55, Gazette du Canada, partie I, 13 août 1955.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de défense.

3. Y compris les pensions aux aveugles et aux invalides.

4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations des employeurs et des employés.

5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie atomique.

6. Comprend un montant exceptionnel de 87.5 millions de dollars destiné à placer l'intérêt de la dette sur une base d'intérêts courus.

7. Chiffres provisoires.

8. Comprend, en plus des versements ordinaires, des versements exceptionnels de 75 millions en 1950-51, de 98 millions en 1951-52, de 25 millions en 1952-53 et de 38 millions en 1953-54, pour réduire le déficit de la caisse de retraite.

Tableau III
État des opérations financières du gouvernement fédéral
pendant l'exercice 1953-54

(en millions de dollars)

Détails	Compte de caisse	Détails	Compte de caisse
Dépenses budgétaires	4,255.4¹	Recettes budgétaires	4,107.1¹
<i>Déficit budgétaire</i>	<i>148.3</i>	Remboursement de prêts, avances et placements	
Prêts, avances et placements		National Canadien.....	93.2
Société centrale d'Hypothèques et de Logement.....	49.5	Caisse renouvelable de la production de défense.....	5.2
Caisse de sécurité de la vieillesse (prêt temporaire).....	62.2	Fonds monétaire international.....	29.1
Atomic Energy of Canada.....	16.4	Royaume-Uni.....	44.8
Compte de soutien des prix agricoles.....	9.1	Autres prêts à des gouvernements étrangers.....	26.8
Fonds du change.....	20.0	Autres.....	22.8
Prêts aux anciens combattants.....	9.1		
Autres.....	13.3		
	179.6		221.9
Autres sources régulières de sorties de caisse		<i>Excédent des remboursements sur les prêts nouveaux</i>	<i>42.3</i>
Comptes du matériel de défense — Baisse nette.....	48.4	Autres sources régulières de rentrées de caisse	
Caisse d'urgence des terres des Prairies.....	13.7	Rentes sur l'État.....	64.0
Intérêt couru à l'égard de la dette publique.....	5.0	Fonds de pension et d'assurances gérés par l'État.....	139.4
Baisse nette dette consolidée.....	42.7	Caisse du plan de Colombo.....	13.5
Autres décaissements.....	2.8	Caisse d'assurance-chômage.....	1.4
	112.6	Réserve pour prestations conditionnelles aux anciens combattants.....	8.4
Échéances de dettes		Escomptes non amortis.....	3.7
3 ^e emprunt de la victoire.....	855.6	Autres recettes.....	35.8
4 ^e emprunt de la victoire.....	1,111.3		266.2
Autres.....	2,727.9	<i>Excédent des autres rentrées de caisse sur les sorties</i>	<i>153.6</i>
	4,694.8		
Total des besoins financiers	9,242.4	Total des recettes courantes	4,595.2
		<i>Déficit financier</i>	<i>4,647.2</i>

Couverture du déficit financier

Emprunts du public.....	766.5
Emprunts des banques (remboursable dans 3 mois 23 jours)	
— Banque du Canada.....	50.0
— Banques à charte.....	150.0
Augmentation des bons du Trésor.....	240.0
Renouvellement d'émissions.....	3,400.0
Recettes totales d'émissions.....	4,694.8
Réduction de l'encaisse.....	153.9
	4,848.7
<i>Réduction de la dette aux mains du public</i>	<i>201.5</i>

des réductions à d'autres postes, particulièrement depuis deux ans dans les dépenses militaires.

C'est ce dernier secteur qui est surtout responsable — comme on le constatera par le tableau II — de la baisse de 107 millions dans les dépenses totales du gouvernement fédéral. D'autres baisses importantes sont survenues au chapitre des « ressources et développement » et qui sont entièrement imputables au ministère

1. À l'exclusion des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

de l'Agriculture (27 millions de moins), par son «compte de soutien des prix agricoles».

Deux autres éléments importants sont venus, combinés à certains facteurs de hausse, réduire de 24 millions les dépenses des autres départements. Mais ce sont en quelque sorte des dépenses comptables et non pas des déboursés véritables amenés par les exigences de créanciers de l'État. Il s'agit dans un cas d'une baisse de 17 millions dans la cotisation «spéciale» du gouvernement au fonds de pension des fonctionnaires et dans l'autre de la disparition du versement annuel à la «Réserve pour perte sur vente d'actifs», qui s'élevait à 50 millions de dollars en 1953-54 et à 75 millions les années précédentes. On peut supposer que, cette réserve étant parvenue au montant de 496.4 millions de dollars en 1953-54, soit 7 p.c. du total de l'actif productif, le ministre estime qu'elle est suffisamment pourvue.

Ces réductions assez accentuées de dépenses ne se trouvent que partiellement compensées par des hausses ici et là, notamment au chapitre de la sécurité sociale (38 millions), dont le budget progresse avec une régularité implacable, parfaitement prévisible d'ailleurs grâce aux calculs des démographes, du moins en ce qui concerne les éléments les plus importants: les pensions aux vieillards et les allocations familiales. Les subventions aux provinces, étant liées aussi en partie à des facteurs démographiques, ont augmenté de 18 millions. Au chapitre des «travaux publics» et des «transports et communications», on remarque aussi des déboursés beaucoup plus élevés que ceux de l'année précédente, imputables à l'extension des services. Signalons enfin dans «Autres départements» une hausse subite de 30 millions au titre des entreprises de l'État. Il s'agit pour la plus grande partie de ce montant de couvrir un déficit des Chemins de fer nationaux.

Si les dépenses n'ont diminué au cours des deux dernières années que de 107 millions de dollars, les recettes en revanche ont subi une chute beaucoup plus accentuée (276 millions) attribuable en partie à une réduction de certains taux, mais surtout à un resserrement de la conjoncture économique qui a eu pour effet de réduire la matière taxable (voir Tableau I).

C'est l'impôt sur les compagnies qui a le plus souffert de l'état de la conjoncture puisqu'il a subi une coupure de 180 millions

par rapport à l'année précédente. Ce qui n'a rien d'étonnant puisque les bénéfices des compagnies diminuent graduellement d'année en année depuis 1951, passant de 2,781 millions cette année-là à 2,363 millions en 1954. Un rendement inférieur de 19 millions en ce qui concerne la taxe de vente est attribuable à la même cause économique, ainsi qu'une baisse de 10 millions dans les droits de douanes. On remarquera de plus des rendements moindres en 1954-55 pour la plupart des taxes d'accise, attribuables la plupart du temps à des taux réduits et dans certains cas à des ventes à la baisse. L'incidence sur les recettes gouvernementales en est cependant assez limitée, si l'on excepte la taxe sur les automobiles, les pneus et les chambres à air, pour laquelle la perte de revenu atteint 24 millions. Parmi les recettes non fiscales, il faut signaler une baisse de 18 millions dans les revenus de placement. Quant aux «autres recettes non fiscales», inférieures de 49 millions à celles de l'année précédente, la situation s'explique par un virement comptable au compte de revenu en 1953-54 d'une réserve établie en vertu de l'entente fiscale fédérale-provinciale de 1947 et devenue inutile par la suite. Aucun montant de cette nature n'apparaît en 1954-55.

Quelques majorations de recettes, parmi lesquelles il faut signaler un rendement accru de 20 millions au titre de la vente des timbres-postes, par suite d'un accroissement des tarifs de ceux-ci, complètent le tableau.

Le résultat, c'est qu'un déficit important apparaît, de 169 millions, alors que le ministre des Finances avait escompté pour la même année un excédent nominal de 4 millions. Mais il n'avait pu prévoir l'ampleur de la récession que le Canada a connue au cours de 1954, même si au moment où il lisait son discours sur le budget en avril 1954, le ralentissement de l'activité économique se manifestait déjà depuis quelques mois.

Remarquons que depuis l'inauguration du nouveau plan des pensions de vieillesse en janvier 1952, nous avons toujours inclus dans nos tableaux les recettes et les déboursés de la caisse de la sécurité de la vieillesse, que le ministre des finances persiste à considérer comme activités extra-budgétaires. Nous nous sommes longuement expliqués là-dessus dans les commentaires des années précédentes, en insistant sur le fait que l'exclusion des opérations de cette caisse des comptes budgétaires tendait à majorer les

COMMENTAIRES

excédents annuels, puisque la caisse a connu depuis le début des déficits répétés, qu'on a toujours traités avec des solutions temporaires.

Mais cette année, le ministre semble se résigner à considérer la caisse comme déficitaire en permanence et il a décidé d'inclure dans les dépenses de chaque année financière le déficit de l'année précédente. Il semble écarter la solution qu'on pourrait qualifier de normale et qui serait de majorer les taux des impôts qui l'alimentent, puisque la caisse devait, selon le projet initial, non seulement jouir de l'autonomie financière, mais équilibrer recettes et dépenses. L'attitude du ministre nous confirme dans l'opinion que nous avons toujours exprimée, qu'il n'y a pas de raison d'exclure du budget le fonctionnement de la caisse. Ses revenus en effet proviennent non pas de taxes spéciales, mais de trois surtaxes de 2 p.c. (sur le revenu des particuliers, sur le revenu des compagnies, taxe de vente) qui s'ajoutent aux taux déjà en vigueur. La nouvelle politique du gouvernement, tout en abandonnant la théorie de l'autonomie financière de la caisse de sécurité de la vieillesse, ne considère pas encore celle-ci comme relevant du budget régulier de l'État, puisqu'il n'y a que le déficit qui soit inclus, avec un décalage d'une année par rapport à la période où il a été encouru.

Cette différence de traitement à l'égard des pensions de vieillesse explique que nos résultats soient quelque peu différents de ceux des *Comptes Publics*. Nous arrivons pour 1954-55 à un déficit de 169 millions, alors qu'en 1953-54, la comparaison des déboursés et des recettes donne une égalité parfaite. Voici comment on peut concilier nos chiffres avec ceux du gouvernement pour les trois dernières années:

	1952-53	1953-54	1954-55
	en millions de dollars		
Excédent (+) ou déficit (-) tel qu'apparaissant aux <i>Comptes publics</i>	+23.5	+45.8	-151.8
Déficit de la caisse de la sécurité de la vieillesse.....	-99.5	-45.8	-63.2
	-76.0	—	-215.0
Déficit de 1953-54 considéré comme dépense de 1954-55 par le gouvernement.....	—	—	+45.8
	-76.0	—	-169.2

Il convient d'ajouter, pour caractériser davantage la situation, que les résultats de cette année s'éloignent passablement des prévisions budgétaires telles que déposées au début de 1954. Si l'on ne tient pas compte de la caisse de sécurité de la vieillesse, les dépenses sont inférieures de 185 millions de dollars aux prévisions. Mais comme les recettes s'éloignent encore davantage de ce qu'on avait espéré, un déficit appréciable s'est substitué à ce qu'on croyait devoir être l'équilibre budgétaire (excédent prévu de 4 millions).

Pour l'année en cours (1955-56), le budget de dépenses a été établi de façon telle que l'équilibre budgétaire serait réalisé, mais à condition que le produit national brut atteigne 26 milliards pour 1955. Toutefois, au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire en mars dernier, cette prévision était considérée comme trop optimiste et le ministre des Finances croyait plus réaliste d'escompter un produit national brut de $25\frac{1}{4}$ milliards de dollars. Étant donné la structure d'impôt de 1954-55, ce niveau de production était censé fournir des recettes fédérales de l'ordre de 4,350 millions. Comme les dépenses prévues devaient s'élever à 4,362 millions (y compris un déficit, reporté de l'année précédente, de la caisse de sécurité de la vieillesse), le déficit de l'année courante aurait dû s'établir à 12 millions.

Dans l'optique traditionnelle en matière de finances publiques, le gouvernement, en vue de réaliser à peu près l'équilibre budgétaire, aurait dû s'en tenir à cela. Mais un ministre des Finances à la page ne craint plus de provoquer, ni même d'aggraver un déficit, si l'état de la conjoncture économique l'exige. Or précisément, au printemps dernier, le Canada subissait encore les effets de la récession de 1954 et malgré des signes de reprise, on ignorait alors quelle serait l'ampleur de celle-ci. Il semble ne faire aucun doute que le gouvernement fédéral ait voulu, par des réductions d'impôts, donner aussi son coup de pouce à l'économie en laissant entre les mains des consommateurs un pouvoir d'achat plus considérable. Pourtant on ne trouve à aucun endroit du discours de M. Harris cet objectif clairement exprimé. Il préfère dire que, si les affaires atteignent le «niveau d'activité souhaitable», le gouvernement se trouvera en présence d'un excédent considérable, ce qui le justifie de procéder à des réductions d'impôts appréciables.

Toutefois la préoccupation expansionniste du gouvernement apparaît plus loin quand le ministre dit que «les dégrèvements (doivent être) faits là où ils serviront à encourager l'activité commerciale et à favoriser l'embauche».

Quoi qu'il en soit, on prévoyait que les réductions totales coûteraient au Trésor 148 millions de dollars pour 1955-56, et 207 millions pour une année entière, puisque certains dégrèvements ne s'appliquent pas à toute l'année fiscale en cours.

On sait que la source de revenus la plus touchée est l'impôt sur le revenu des particuliers, dont les taux sont réduits à tous les niveaux d'une tranche de 2 p.c., ce qui équivaut pour la plupart des contribuables à un dégrèvement variant de 10 à 13 p.c. de l'impôt versé. De plus, en ce qui concerne les contribuables du Québec, le pourcentage-limite de déduction de l'impôt versé à la Province par rapport à l'impôt fédéral est porté de 5 à 10 p.c. pour l'année 1954. Quant aux années 1955 et 1956, tous les contribuables québécois verront leur impôt fédéral réduit de 10 p.c., qu'ils aient ou non payé un impôt provincial. Ces modifications font perdre 85 millions de dollars au Trésor fédéral en 1955-56 et 128 millions pour une année entière.

L'impôt sur le revenu des compagnies est aussi légèrement réduit de 47 p.c. à 45 p.c. sur la tranche de bénéfices dépassant 20,000 dollars, et cela à l'exclusion du 2 p.c. supplémentaire d'impôt de sécurité de la vieillesse qui demeure inchangé. Quant à la première tranche de bénéfices de 20,000 dollars, elle reste taxée à 18 p.c.

Poursuivant sa politique de réduction progressive des taxes spéciales d'accise, depuis le maximum atteint dans les années 1951 et 1952, le gouvernement enlève sa taxe de 10 p.c. sur les pneus et chambres à air et réduit la taxe sur les automobiles de 15 à 10 p.c. À part ces trois points, les modifications à la structure fiscale, en particulier du côté des tarifs douaniers, sont assez nombreuses mais n'ont qu'une incidence restreinte sur les recettes prévues.

On se souviendra que dans l'hypothèse d'un produit national brut de 26 milliards, recettes et dépenses sont censées s'équilibrer. Or au moment où nous écrivons, il ne s'agit plus d'une hypothèse: les statistiques du revenu national pour le 3^e trimestre laissent prévoir que le Canada atteindra ce niveau d'activité économique;

il n'y aurait donc pas de déficit. Les dernières nouvelles indiquent que cet optimisme se trouvera justifié.

Roland PARENTEAU

Les marchés internationaux du blé La conférence de Genève qui s'est réunie récemment pour tenter de renouveler l'Accord international du Blé a échoué. Les négociations se poursuivent et on espère obtenir des résultats tôt ou tard. Les difficultés rencontrées reflètent cependant les premiers symptômes d'une dislocation du marché du blé menacé une fois de plus par la surproduction. De nombreux articles ont déjà été écrits à ce sujet. Le texte qui suit est une tentative de regrouper les éléments de la question et d'apprécier la situation du Canada, de décrire, en d'autres termes, les cartes dont il dispose dans le jeu très complexe où les exportateurs de blé sont engagés.

Le marché international du blé a été soumis depuis la fin de la guerre à plusieurs influences de caractère temporaire qui, en se succédant, ont longtemps masqué une tendance à la surproduction. La guerre avait provoqué chez quelques pays exportateurs, surtout en Amérique du Nord, une accumulation des stocks due à la perte de marchés sans doute, mais aussi à une nette amélioration des rendements. La pénurie de denrées alimentaires en Europe et en Asie, qui suit le conflit, est suffisamment accusée non seulement pour permettre la liquidation des stocks, mais même pour encourager une expansion des emblavures, aux États-Unis en particulier. Ce pays, exportant peu avant la guerre, devient soudainement le principal exportateur. L'accroissement des rendements constaté pendant la guerre se poursuit.

Les pays dont la production avait été gênée par les hostilités reviennent cependant assez rapidement à leur situation d'avant-guerre. L'aide aux agriculteurs, sous forme de prix garantis et de subventions, était telle que, dans bon nombre de cas, la production des années récentes est devenue largement supérieure à ce qu'elle était avant 1939. La diminution de la demande européenne d'importations aurait donc, normalement, limité, dès 1949 ou 1950, les marchés des pays exportateurs et aurait dû les forcer à des réductions sensibles de leurs emblavures. Mais dans l'intervalle, de nouveaux marchés étaient apparus. En Asie, en particulier,